



Extrait du CGT ARLES

<https://cgtarles.fr/spip.php?article143>

Taxe sur les contrats des mutuelles

- Actualités -

Date de mise en ligne : mardi 13 septembre 2011

Copyright © CGT ARLES - Tous droits réservés

Le Parlement frappe les mutualistes au porte-monnaie

En dépit des protestations, notamment syndicales et mutualistes, l'alourdissement de la taxation des complémentaires santé, mutuelles ou assureurs privés, a été adopté définitivement jeudi par le parlement après un ultime vote du Sénat. Le matin même, le ministre de la Santé Xavier Bertrand a tenté de faire croire que la santé financière des mutuelles leur permettait de ne pas répercuter cette hausse. On connaît bien pourtant les difficultés déjà rencontrées par les mutuelles dans le département de BdR !

"Dans un modèle économique extrêmement simple où les mutuelles fonctionnent avec une seule source de réserves, à savoir les cotisations, et une seule source de dépenses, qui est leurs prestations, comment peuvent-elles payer 13,27% de taxes sans que celles-ci se répercutent sur les cotisations ?", s'est interrogé le président de la Mutualité française Etienne Caniard assurant qu'il n'y a "pas de réserves secrètes" dans les caisses des mutuelles. Il assure que "les marges ont déjà diminué, ce qui n'est pas étonnant puisque les mutuelles ont tout fait les années précédentes pour ne pas répercuter en totalité les nouvelles taxations", a argumenté Etienne Caniard. "Aujourd'hui, on a atteint un point de non-retour : nous sommes dans une situation où il n'y a plus aucune marge et où une taxation qui vient s'ajouter va évidemment être répercutée".

Encore une bonne raison d'être mobilisé le 11 octobre...